



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ALLOCATION POUR LA DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Metz, le 22/07/2020

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduite 2020/2021

D'un montant annuel de 2000€, elle vise à permettre, sous certaines conditions, à des étudiants ou demandeurs d'emploi de préparer des concours de la fonction publique de catégorie A ou B. Le paiement de l'allocation, effectué en 2 versements est conditionné à la préparation assidue de concours.

Les étudiants et demandeurs d'emploi se portant candidats à l'allocation doivent être titulaires d'un diplôme leur permettant de se présenter aux concours de catégorie A (BAC+3) ou B (BAC).

Les critères d'éligibilité sont ceux qui s'appliquent aux demandes de bourses sur critères sociaux. L'allocation diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux.

Un jury sélectionnera les bénéficiaires parmi les personnes éligibles en tenant compte de leurs résultats scolaires et universitaires, de leurs difficultés sociales, avec une attention plus particulière pour les personnes étant domiciliées et/ou ayant effectué leurs études en Zone de Revitalisation Rurale ou en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Les demandes d'allocation pour la diversité doivent être effectuées en ligne à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2020> au plus tard pour le 23 septembre 2020 minuit.

Aucun dossier papier ne sera accepté.

Pour toute information complémentaire sur le dispositif, contactez la préfecture de la Moselle.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser l'information -